

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 28/07/22

Diphtérie : suspicion de circulation autochtone à La Réunion

Depuis le 1er janvier 2022, 4 cas de diphtérie ont été identifiés à La Réunion : une adolescente et trois adultes de plus de 55 ans n'ayant pas voyagé. Sur les années antérieures, l'ARS la Réunion enregistrait en moyenne 2 cas par an, chez des personnes ayant voyagé en zone à risque peu de temps avant la déclaration de leurs symptômes. Une circulation autochtone est donc suspectée.

La diphtérie est une infection bactérienne contagieuse pouvant provoquer une angine (forme la plus fréquente), ou une forme cutanée avec des plaies chroniques.

La prévention de la maladie se fait efficacement par la vaccination avec des rappels pour prolonger la protection vaccinale. Le vaccin est obligatoire chez les jeunes enfants, puis plusieurs rappels sont recommandés en fonction de l'âge. Afin de limiter la transmission du virus, il est recommandé aux Réunionnais de se mettre à jour de leur vaccination. Si vous n'avez pas fait vos rappels, parlez-en à votre médecin !

Qu'est-ce que la diphtérie ?

La diphtérie est une infection bactérienne hautement contagieuse qui se transmet entre humains. **Les principales manifestations de la maladie sont :**

- une angine
- ou une forme cutanée avec des plaies chroniques.

Mais la bactérie peut également être responsable d'atteinte neurologique ou cardiaque grave dues à la toxine diphtérique.

La transmission se fait à partir d'un malade ou d'un porteur sain notamment par :

- les gouttelettes de salive,
- le contact avec les plaies d'un malade

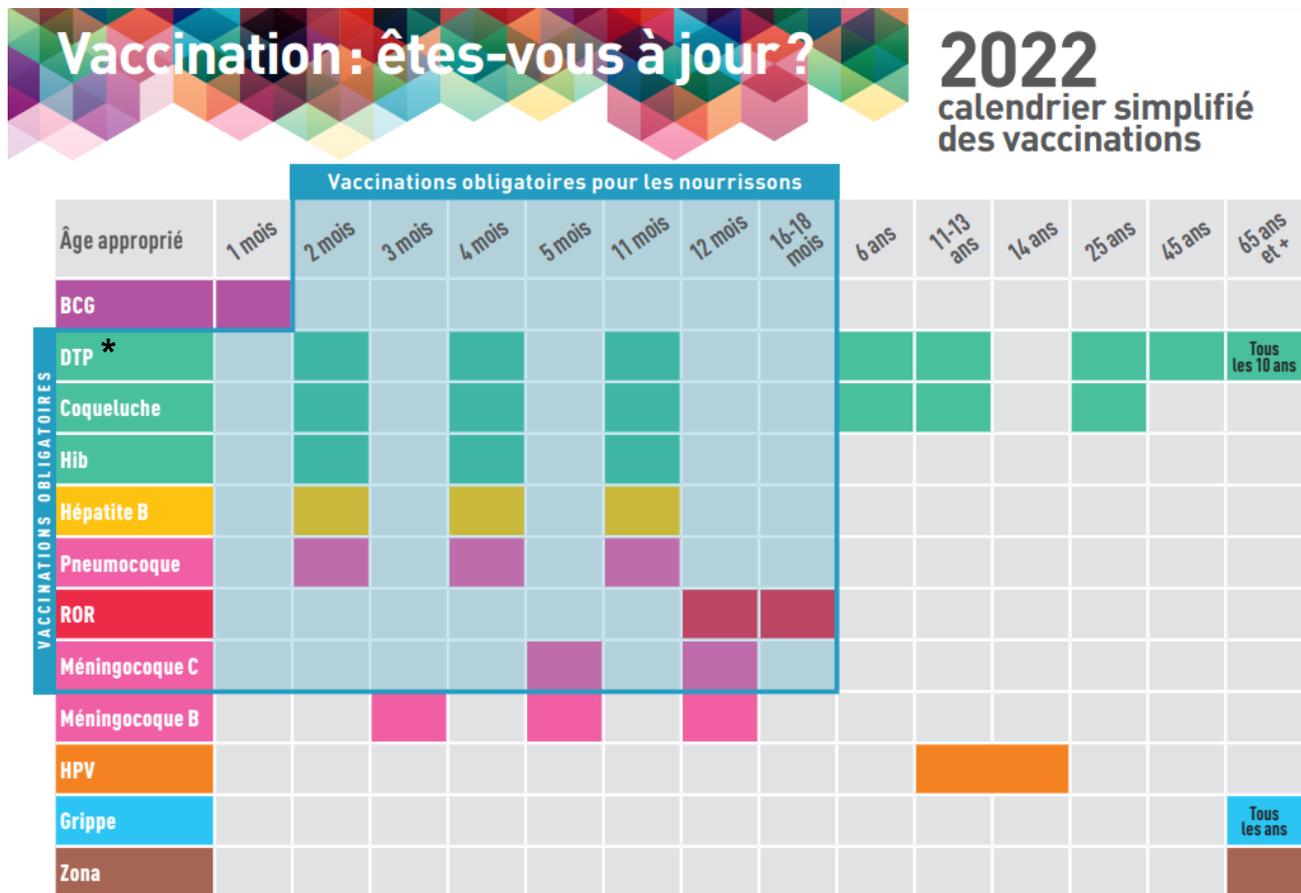
Les malades non traités restent contagieux plusieurs semaines à plusieurs mois.

La vaccination pour prévenir la maladie et limiter la transmission du virus

La vaccination contre la diphtérie est obligatoire chez le nourrisson. La primovaccination des nourrissons comporte deux injections à l'âge de 2 et 4 mois, suivies d'un rappel à l'âge de 11 mois.

Au-delà de la cette primo-vaccination obligatoire depuis 1938 chez les jeunes enfants, plusieurs rappels sont recommandés tout au long de la vie, à 6 ans, puis 12 ans, 25 ans, 45 ans, 65 ans puis tous les 10 ans au-delà de 65 ans.

Les rappels vaccinaux associent également un rappel contre le tétanos, la poliomyélite, et la coqueluche selon l'âge.



* **DTP : Diphtérie Tétanos Polio**

Pour plus d'informations sur le calendrier des vaccinations 2022 :
[Calendrier des vaccinations 2022 | Agence régionale de santé La Réunion \(sante.fr\)](https://ars.sante.fr/calendrier-des-vaccinations-2022)